université de BORDEAUX

**Vice-Président Formation et vie universitaire**

**MAPI**
**DFGC**

Dernière mise à jour : 08/06/2026

# Mise en œuvre opérationnelle des dispositifs d'amélioration continue de l'offre de formation et intégration d'une démarche d'assurance qualité interne

-

Note de cadrage

## Sommaire


**Contexte ..... 2**

**Dispositifs d'amélioration continue de l'offre de formation ..... 2**

La feuille de route de formation rénovée ..... 2

Le conseil de perfectionnement ..... 3

L'évaluation des enseignements et des formations par les étudiants ..... 3

L'articulation des dispositifs d'amélioration continue de l'offre de formation ..... 4

**Rôle des différents acteurs ..... 5**

La vice-présidence en charge de la formation et de la vie universitaire ..... 5

Les directions des collèges et instituts de formation ..... 5

Le responsable de formation et l'équipe pédagogique ..... 5

Les services d'appui à la transformation de l'offre de formation ..... 6

**Procédure de dépôt, d'analyse et de remontée des données ..... 6**

Le bilan de mise en œuvre de l'ACOF ..... 6

La procédure ..... 7

Le périmètre des formations concernées ..... 9

**Accompagnement et formation des équipes ..... 9**

université de BORDEAUX

## Contexte

L'université de Bordeaux est engagée dans une démarche d'amélioration continue de son offre de formation, avec l'objectif **de favoriser la réussite et l'insertion professionnelle de ses étudiants** en renouvelant les conditions et les modes de transmission du savoir. Cette réussite éducative repose sur la meilleure adéquation possible entre le projet personnel et professionnel de chaque étudiant, le développement des aptitudes à le mener à bien et sa concrétisation à l'issue de la diplomation par une poursuite d'étude ou une insertion professionnelle adéquate.

À cette fin, l'université a identifié trois axes de transformation de son offre de formation : l'ouverture des cursus ; la connexion des programmes de formation à leur environnement ; l'implication et l'autonomisation des étudiants. Ces axes de transformation sont formalisés dans **la note de cadrage de l'université relative à l'amélioration continue de l'offre de formation pour l'accréditation 2022-2028** [1]. D'autres objectifs de transformation peuvent émerger à la suite d'évolutions des **réglementations nationales** (ex. transitions sociétales et environnementales ; compétences numériques ; intelligence artificielle) ou de **précisions apportées au cadrage de l'offre de formation** (ex. travaux issus du Plan de transformation NewDeal ou de la mission de coordination de l'offre transverse de l'offre de formation COTOF). **Ces cadrages tiers ne font pas l'objet de la présente note qui est principalement procédurale. Cette procédure vise toutefois, lorsque cela est possible et approprié, à mettre en œuvre lesdits cadrages tiers.**

La démarche d'amélioration continue implique pour les équipes pédagogiques de « *créer (…) les conditions leur permettant de laisser le temps aux formations de s'installer, de les ajuster, de les arrêter, d'en créer de nouvelles au regard de contextes pédagogiques qu'elles maitrisent et des liens avec l'environnement qu'elles entretiennent en continu* ». Les formations sont ainsi considérées comme vivantes et évolutives en continu. L'équipe pédagogique et sa réflexivité sont positionnées au premier plan.

Les responsables de formation et leur équipe pédagogique, en collaboration étroite avec les composantes, les collèges et les instituts de formation, jouent un rôle clé dans cette démarche d'amélioration continue. Ils sont en charge de la mise en application et du suivi de ces transformations au sein de leur formation, ils pilotent la qualité pédagogique de la formation, analysent les retours, proposent des évolutions, et se portent ainsi garant de la qualité des diplômes et de leur adéquation avec les attentes des étudiants, les évolutions scientifiques et les besoins socio-économiques. **Cette note et les annexes qui l'accompagnent s'adressent principalement aux équipes et responsables de formation afin de les aider dans ce pilotage. Elles ont pour objectif d'articuler les différents leviers d'amélioration et d'adaptation de l'offre de formation, dont certains font l'objet d'une rénovation, et d'intégrer des processus de suivi, d'évaluation et d'ajustement réguliers démontrant la capacité de l'établissement à mettre en œuvre une démarche d'assurance qualité interne au service de l'amélioration continue de l'offre de formation.**

## Dispositifs d'amélioration continue de l'offre de formation

### La feuille de route de formation rénovée

La feuille de route de formation est un outil de pilotage permettant aux responsables de formation et aux équipes pédagogiques de planifier dans la durée les évolutions et améliorations qu'ils entendent

[1] Cadrage de l'amélioration continue de l'offre de formation, Accréditation 2022-2028, p. 5 - https://enseigner.u-bordeaux.fr/download_file/force/b39b19e0-f9de-4312-a0c5-39cad9ed42f1/403

apporter aux formations et d'en mesurer le suivi[2]. Elle est structurée en suivant les différents axes du cadrage de l'établissement en matière d'offre de formation et intègre des éléments spécifiques à la mesure et à l'évaluation de la démarche d'amélioration continue (thématiques, indicateurs, données quantitatives, etc.). **Dans sa version rénovée**, la feuille de route a pour objectif d'être, pour les équipes pédagogiques, le document unique pour formaliser les évolutions de l'offre de formation, partager les réflexions à l'échelle de la formation avec l'ensemble de l'équipe pédagogique, mener des actions régulières d'auto-évaluation de la formation et tracer l'historique des évolutions dans le temps.

La feuille de route de formation comporte notamment des éléments relatifs :

- à l'organisation du conseil de perfectionnement et aux préconisations formulées en son sein ;
- aux transformations planifiées par l'équipe pédagogique de la formation ;
- à la réalisation des transformations projetées lors des précédents exercices ;
- à l'autoévaluation et à l'analyse de cette autoévaluation (points forts, points faibles, contraintes, besoins, etc.) par l'équipe pédagogique de la formation sur les thématiques ciblées pour autoévaluation par les vice-présidents du domaine formation et les directions de collèges et instituts ;
- à l'appréciation qualitative du positionnement de la formation par l'établissement sur les thématiques soumises à l'autoévaluation.

## Le conseil de perfectionnement

Le conseil de perfectionnement est une instance dédiée à l'échange et à la réflexion pédagogique. Il favorise l'acculturation réciproque des parties prenantes aux principes et modalités de pilotage de l'offre de formation, l'implication des étudiants dans l'amélioration continue de la formation, et l'appréhension par l'équipe pédagogique des caractéristiques des métiers et des évolutions du marché de l'emploi dans un secteur donné. Il joue un rôle d'interface stratégique, entre les équipes pédagogiques, les étudiants et le monde socio-économique, en favorisant une meilleure adéquation des formations aux besoins évolutifs des secteurs professionnels, et en renforçant les synergies entre l'université, les acteurs du monde socio-économiques et les dynamiques territoriales. Le conseil de perfectionnement a un rôle consultatif et émet des avis. Il constitue un outil de pilotage au service des équipes pédagogiques pour l'amélioration continue de la formation, la mise en application et le suivi des transformations. Les avis rendus par le conseil de perfectionnement nourrissent les feuilles de route de formation, en particulier dans leur dimension de planification de l'amélioration continue. **L'organisation détaillée du conseil de perfectionnement figure dans la note de cadrage « Conseils de perfectionnement » adoptée en CFVU le 27 mars 2025**[3].

## L'évaluation des enseignements et des formations par les étudiants

Définie comme le recueil de l'avis des étudiants sur la qualité des enseignements qu'ils ont suivis afin de permettre un jugement menant à des régulations, l'évaluation des enseignements et des formations par les étudiants (EEFE) est une composante clé de l'amélioration continue de l'offre de formation de l'université de Bordeaux. Cette évaluation a vocation à offrir aux équipes pédagogiques un outil, en lien avec les feuilles de route de formation et les conseils de perfectionnement, dont le but est d'aider à la décision, d'identifier des axes d'amélioration de la qualité de la formation et de

[2] https://enseigner.u-bordeaux.fr/politique-de-formation/cadrage-institutionnel/amelioration-continue-de-loffre-de-formation/feuilles-de-route

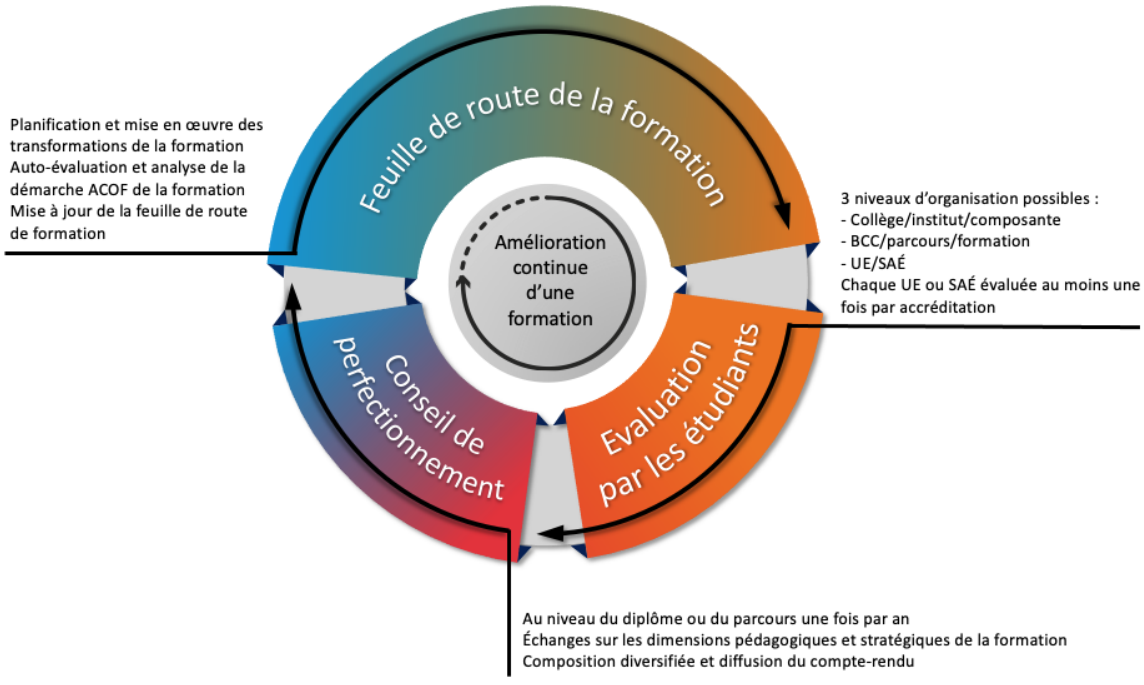
[3] Note de cadrage « Conseils de perfectionnement » adoptée en CFVU le 27 mars 2025 - https://enseigner.u-bordeaux.fr/download_file/view/492e01d4-b79e-462e-978c-7bdc5eda7247/687

justifier ainsi des modifications apportées aux enseignements et aux maquettes de diplômes. L'EEFE est également un moyen d'accroître l'implication des étudiantes et étudiants dans leurs études en leur donnant la parole, en tenant compte de leurs avis, en les associant aux réflexions qui résultent de l'évaluation. Parce que l'évaluation ne suffit pas à faire la qualité, elle doit être complétée par une prise en compte de ses résultats dans l'amélioration continue des formations. L'EEFE au sein de l'université de Bordeaux est donc un outil pour les équipes pédagogiques de formation de mesure de la perception des enseignements par les étudiants. Ses résultats suscitent des échanges en conseil de perfectionnement et nourrissent les feuilles de route de formation. **L'organisation détaillée de l'évaluation des enseignements et des formations par les étudiants figure dans la note de cadrage « Évaluation des enseignements et des formations par les étudiants » adoptée en CFVU le 27 mars 2025[4].**

## L'articulation des dispositifs d'amélioration continue de l'offre de formation

La démarche d'amélioration continue implique la mise en œuvre dans chaque formation de ces dispositifs. Pour une formation donnée, chaque année universitaire est ainsi rythmée par la mise en œuvre des transformations planifiées dans la feuille de route de formation et l'organisation du conseil de perfectionnement dont les travaux peuvent s'appuyer sur les résultats des évaluations par les étudiants permettant le cas échéant de mesurer l'atteinte des objectifs de ces transformations ou de déduire de nouvelles actions de transformations à prévoir. Ces évaluations quant à elles peuvent répondre à une chronologie spécifique. La démarche fait l'objet d'une auto-évaluation régulière dans la feuille de route qui intègre une démarche d'auto-positionnement et d'analyse des axes du cadrage sur des thèmes et des périodicités déterminés.

**Cycle de procédure d'ACOF pour l'équipe pédagogique et le responsable de formation**




[4] Note de cadrage « Évaluation des enseignements et des formations par les étudiants » adoptée en CFVU le 27 mars 2025 - https://enseigner.u-bordeaux.fr/download_file/view/dbac234d-367a-414f-9584-9892ffd1c213/453

La mise en œuvre de cette démarche peut toutefois se décliner selon différentes chronologies propres à chaque formation et tenant compte :

- du calendrier pédagogique de la composante, du collège ou institut de formation qui porte la formation ;
- de la nature des transformations et de la nécessité ou non de les faire valider dans les instances décisionnelles de la composante, du collège ou institut, ou de l'établissement (modification de la maquette, création ou suppression de parcours, changement d'intitulés, de M3C, etc.).

# Rôle des différents acteurs

## La vice-présidence en charge de la formation et de la vie universitaire

La vice-présidence en charge de la formation et de la vie universitaire (VP FVU) assure le pilotage politique du processus d'amélioration continue de l'offre de formation de l'université de Bordeaux mis en œuvre dans le cadre du contrat d'accréditation, en articulation avec la direction générale des services adjointe du pôle Formation, Insertion Professionnelle et Vie Universitaire (DGSa FIPVU), les VP concernés (VP OIP, FTLV, Recherche, Internationalisation, VP étudiant) et les membres du Comité de direction Formation de l'université. Elle s'assure de la conformité des formations au cadrage de l'offre de formation.

## Les directions des collèges, instituts et composantes de formation

Le collège ou institut de formation joue un rôle central dans la gouvernance pédagogique et la qualité de l'offre de formation. Il est le garant de l'alignement des formations sur les grandes orientations de l'université (internationalisation, recherche, partenariats socio-économiques, etc.) et du suivi de la qualité et de l'évaluation des formations. Il définit et pilote les éléments stratégiques qui lui sont propres en fonction des spécificités de la composante. Il agit en faveur d'une appropriation accrue de cette démarche au sein de sa communauté. La direction du collège ou de l'institut associe les directions des unités de formation, des unités de formation et de recherche, des facultés et des départements à la réalisation de ces missions. Elle s'assure, en lien avec ces composantes et les responsables de formation (responsable de mention ou de diplôme), de la mise en œuvre effective des dispositifs d'amélioration continue de l'offre de formation, organise les procédures de suivi et de remontée des données à leur niveau et pilote les travaux d'élaboration des dossiers d'auto-évaluation et d'accréditation.

## Le responsable de formation et l'équipe pédagogique

Le responsable de formation assure le pilotage interne de la mention, de la spécialité ou de la formation. Il est en charge de la planification, de la mise en œuvre, et de l'évaluation des transformations au sein de la formation en collaboration étroite, d'une part, avec l'équipe pédagogique de la formation et, d'autre part, avec les composantes, collèges ou instituts de formation. Il est responsable de la mise à jour de la feuille de route de la formation, s'assure de la mise en œuvre (en lien avec les responsables d'UE ou de SAÉ) des évaluations par les étudiants et organise le conseil de perfectionnement de la formation. Il est le garant de la mise en œuvre des transformations formalisées dans la feuille de route et de la cohérence des parcours de la formation tout au long du contrat d'accréditation. Le responsable de formation s'appuie sur des membres de l'équipe pédagogique (directeurs des études, responsables d'années, de parcours, de BCC, en charge des

stages, etc.) qui composent la formation et avec lesquels il peut partager certaines responsabilités liées à la mise en œuvre de cette démarche d'amélioration continue.

### Les services d'appui à la transformation de l'offre de formation

Les directions de collèges et instituts ainsi que les équipes pédagogiques sont accompagnées dans la mise en œuvre de cette démarche et son auto-évaluation par les services d'appui à la transformation de l'offre de formation de l'université de Bordeaux.

Au sein du pôle FIPVU, la Direction de la formation et de la gestion des cursus (DFGC) est garante de la mise en œuvre des bilans quantitatif et qualitatif. La Mission d'appui à la pédagogie et à l'innovation (MAPI) et la Mission d'appui à l'orientation et à l'insertion professionnelle (MAOIP) accompagnent les responsables de formation et les collèges et instituts de formation dans l'appropriation et la mise en œuvre des dispositifs d'amélioration continue de l'offre de formation et appuient la vice-présidence FVU dans l'appréciation qualitative du positionnement des formations sur les thématiques relevant de leur expertise. Les responsables de formation et les directions des composantes de formation peuvent solliciter la MAPI ou la MAOIP pour nourrir les réflexions et accompagner des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre du processus d'amélioration continue des formations.

Au sein du pôle Pilotage et Aide à la Stratégie (PAS), la Direction de l'analyse économique et des études statistiques (DAEES) et notamment l'Observatoire de la formation et de la vie étudiante (OFVU) réalise des études et des enquêtes sur les inscriptions, la réussite, les parcours d'études et l'insertion professionnelle des étudiants dans le but de fournir des indicateurs d'aide au pilotage des formations et de leur soutenabilité, des composantes et de l'établissement. L'observatoire implémente, dans les feuilles de route de formation, les indicateurs pertinents et utiles à l'auto-évaluation des formations. Les responsables de formation, collèges et instituts de formation peuvent contacter l'observatoire pour disposer et suivre finement des indicateurs propres à leur formation et pour réaliser des enquêtes ou études spécifiques portant sur les étudiants de leur formation. L'observatoire peut également les aider à s'approprier les différents indicateurs et sources de données existantes.

Selon les besoins, d'autres services d'appui de l'université peuvent également être mobilisés par les équipes pédagogiques et les directions de collèges et instituts, tels que la Direction des relations internationales (DRI), la Direction du développement par l'innovation, l'entrepreneuriat et le lien avec les acteurs socio-économiques (DIESE), la Direction de la recherche et de la valorisation, etc.

## Procédure de dépôt, d'analyse et de remontée des données

Afin de caractériser les actions de transformation mises en œuvre par les équipes pédagogiques de formation au travers de ces dispositifs d'amélioration continue de l'offre de formation, une procédure organise et structure la remontée et l'analyse des données à l'échelle des formations, des collèges et instituts et de l'établissement. Cette procédure prévoit la réalisation par chaque collège et institut de formation d'un bilan de mise en œuvre de l'ACOF. Ce bilan s'appuie sur le contenu des feuilles de route de formation et nécessite donc le recueil annuel de ces documents à l'échelle des collèges et instituts et de l'établissement.

### Le bilan de mise en œuvre de l'ACOF

Le bilan de mise en œuvre de l'ACOF se compose d'un bilan quantitatif annuel qui permet de mesurer le taux de déploiement des dispositifs d'ACOF (FdR, CP, EEFE) à l'échelle de l'université, et le

cas échéant, d'un bilan qualitatif par thématique qui permet l'auto-évaluation des formations sur une thématique donnée.

## Le bilan quantitatif annuel

Le bilan quantitatif est réalisé chaque année par les directions des collèges et instituts, en lien avec les directions de composantes, sur la base des feuilles de route de formation de leur périmètre, qui centralisent l'ensemble des informations nécessaires, y compris celles relatives aux conseils de perfectionnement et aux EEFE. Il propose des données par formation relatives à l'utilisation et à l'appropriation des feuilles de route de formation comme outil de pilotage, à l'organisation des conseils de perfectionnement et des EEFE, et permet ainsi de mesurer le déploiement et la mise en œuvre des dispositifs d'amélioration continue de l'offre de formation à l'échelle des formations, des collèges et instituts, et de l'université tout au long du contrat d'accréditation.

Le bilan quantitatif annuel contient les informations et données essentielles suivantes par formation :

- Une ou des évaluations des enseignements et des formations par les étudiants ont-elles été mises en œuvre ? Si oui, combien d'UE sont concernées ? Combien d'UE ont été évaluées depuis le début du contrat d'accréditation (en %)
- Un conseil de perfectionnement a-t-il été organisé ? Si oui, à quelle échelle (mention ou parcours) ? Sa composition est-elle diversifiée ? Un compte rendu a-t-il été réalisé et diffusé ?
- La feuille de route de formation a-t-elle été mise à jour ?
- Des besoins d'accompagnement ont-ils été identifiés ?

## Le bilan qualitatif par thématique

Le bilan qualitatif par thématique est réalisé par les directions des collèges et instituts, en lien avec les directions de composantes de formation, sur la base des feuilles de route des formations de leur périmètre. Il propose un point d'étape sur une thématique donnée et permet de dégager les lignes de force et les pistes d'amélioration des formations par communauté et à l'échelle de l'établissement. Il permet d'identifier, à l'échelle du collège ou de l'institut, les points de blocage, les difficultés ou les besoins non couverts qui ont, le cas échéant, empêché d'atteindre les objectifs de transformation.

Le choix des thématiques soumises à analyse et le calendrier associé pour la durée du contrat d'accréditation en cours ou à venir sont déterminés par les membres du Comité de direction Formation de l'université. Ce calendrier est établi en adéquation et en complémentarité avec les attendus du processus Hcéres. En ce sens, ce travail de synthèse par thématique sur la durée du contrat permet l'étalement dans le temps du travail d'assurance qualité interne demandé par l'État dans le cadre de la délivrance des diplômés nationaux.

## L'outil de bilan de la mise en œuvre de l'ACOF par les collèges et instituts

Le bilan de mise en œuvre de l'ACOF est réalisé par les collèges et instituts en lien avec la DFGC, pour ses deux volets (le bilan quantitatif et le bilan qualitatif par thématique), à l'aide de l'outil de bilan de mise en œuvre de l'ACOF (BACOF SNI).

## La procédure

## L'analyse des formations par les collèges et instituts de formation

- Relecture des feuilles de route de formation et réalisation du bilan de mise en œuvre de l'ACOF à l'échelle du collège ou institut

La direction du collège ou de l'institut de formation en lien avec les directions des composantes effectue une relecture des feuilles de route, met à jour annuellement les données du bilan quantitatif et réalise le cas échéant, une analyse synthétique à l'échelle de son périmètre sur la thématique soumise à analyse par l'établissement.

- Présentation et délibération du bilan de mise en œuvre de l'ACOF dans les instances du collège ou institut

La direction du collège ou de l'institut de formation présente chaque bilan qualitatif par thématique dans les instances de son périmètre pour information et délibération. La présentation annuelle du bilan quantitatif dans les instances de son périmètre est laissée à la discrétion de la direction du collège ou d'institut.

Ce bilan de mise en œuvre de l'ACOF est ensuite récolté et archivé au niveau des collèges, des instituts et de l'établissement.

## L'analyse des formations par la vice-présidence en charge de la formation et de la vie universitaire et les services d'appui

- Relecture thématique des feuilles de route de formation à l'échelle de l'établissement

Le vice-président formation et vie universitaire (VP FVU), les vice-présidents concernés le cas échéant (VP OIP, FTLV, Recherche, VP étudiant) et les services supports selon la thématique, effectuent une relecture des feuilles de route ciblée sur la thématique soumise à l'analyse des responsables de formation.

- Appréciation qualitative de l'établissement et retours formalisés aux équipes pédagogiques

L'appréciation qualitative du positionnement des formations sur la thématique soumise à analyse par l'établissement fait l'objet d'un retour formalisé aux responsables de formation. Cette appréciation est réalisée par le vice-président formation et vie universitaire (VP FVU) en concertation avec la direction du collège et institut et avec le soutien des VP concernés (VP OIP, FTLV, Recherche, VP étudiant) et l'expertise des services supports selon la thématique.

## La synthèse générale par la vice-présidence en charge de la formation et de la vie universitaire et les services d'appui

La synthèse générale décrite dans les lignes qui suivent est élaborée à l'aide de l'outil de bilan de la mise en œuvre de l'ACOF de l'établissement (BACOF UB).

- Relecture des bilans annuels des collèges et instituts de formation et réalisation d'une synthèse générale à l'échelle de l'établissement

Le vice-président formation et vie universitaire (VP FVU), les vice-présidents concernés le cas échéant (VP OIP, FTLV, Recherche, VP étudiant) et les services supports selon la thématique, effectuent une

relecture des bilans des collèges et instituts de formation et réalisent une synthèse à l'échelle de l'établissement sur les deux volets (bilan quantitatif et bilan qualitatif par thématique le cas échéant).

- Présentation et délibération de la synthèse générale à l'échelle de l'établissement dans les instances de l'établissement

Le bilan à l'échelle de l'établissement sur la mise en œuvre de l'amélioration continue de l'offre de formation à l'échelle de l'université de Bordeaux est présenté en Comité de direction Formation et en CFVU. Cette présentation est assurée conjointement par les services supports (DFGC, MAOIP et MAPI)

### Le périmètre des formations concernées

Ces procédures de dépôt, d'analyse et de remontée des données en lien avec la mise en œuvre des dispositifs d'amélioration continue s'appliquent à l'ensemble des formations de l'université de Bordeaux concernées par l'autoévaluation dans le cadre de l'accréditation, hormis les diplômes d'État en santé, les certificats et le doctorat :

- les mentions de licence générale, de licence professionnelle, y compris les spécialités de bachelor universitaire de technologie ;
- les mentions de master, y compris les mentions M2E;
- les DEUST, le DNO, le DAEU B, CPBX et la capacité en droit.

Une procédure adaptée sera mise en place pour les diplômes d'État de santé.

### Outils et archivage

Après l'adoption du présent cadrage, un gabarit de feuille de route de formation rénovée sera élaboré par les services d'appui à la transformation de l'offre de formation (MAPI, DFGC, MAOIP, DAEES) et des responsables de formation identifiés au préalable par les directions des collèges et instituts dans le cadre d'un groupe de travail dédié. Avant d'être communiqué aux responsables de formation, le gabarit sera alimenté des données présentes dans les anciennes feuilles de route de mention, dans les fiches de bilan mi-parcours et des recommandations formulées par la vice-présidence formation et les directions de collèges et instituts à la suite de ce bilan.

Des outils seront également conçus, d'une part, pour faciliter la réalisation des bilans quantitatifs (annuels) et qualitatifs par les directions des collèges et instituts et, d'autre part, pour la réalisation de la synthèse générale à l'échelle de l'établissement.

La procédure de récolte des données des feuilles de route et comptes rendus de conseils de perfectionnement sera définie afin de garantir un archivage pérenne.

## Accompagnement et formation des équipes

Les directions de collèges et instituts ainsi que les équipes pédagogiques des formations sont accompagnées dans la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs d'amélioration continue et des procédures de suivi associées par les services d'appui à la transformation de l'offre de formation.

La DFGC, la MAPI, la MAOIP et l'OFVU sont à votre disposition pour vous aider à mettre en place ces dispositions :

- Pour toutes questions relatives à cette note ou réglementaires, vous pouvez contacter la DFGC : dfgc@u-bordeaux.fr
- Pour toutes demandes d'accompagnement pédagogique relatives à l'appropriation, la rédaction et suivi des feuilles de route de formation ou à la mise en œuvre des évaluations des enseignements et des formations par les étudiants, vous pouvez contacter la MAPI : accompagnement-mapi@u-bordeaux.fr
- Pour toutes demandes d'accompagnement relatives à la mise en œuvre des UE relatives au projet professionnel, aux conseils de perfectionnement ou plus généralement, aux sujets relatifs à l'orientation et l'insertion professionnelle des étudiants, vous pouvez contacter la MAOIP : orientation.carrieres@u-bordeaux.fr
- Pour toutes demandes d'accompagnement relatives aux indicateurs de suivi ou à la réalisation d'enquêtes ou études spécifiques portant sur les étudiants, vous pouvez contacter l'OFVU : observatoire@u-bordeaux.fr

Afin d'accompagner les responsables de formation dans la prise en main des dispositifs dédiés à l'amélioration continue de l'offre de formation, une formation dédiée est également proposée dans le cadre du parcours de formation à destination des responsables de mention. Plus d'informations et ressources sont disponibles sur :
https://enseigner.u-bordeaux.fr/formations/formations-mapi/formation-des-responsables-de-mention